



---

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
RUE MARIE CURIE**

---

**ARRÊTÉ N° 2022\_033**

**Le Maire de la Commune de VOUGY,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée par la société ZANETTO SAS, représentée par M.Clément HUGUES, 1200 route de Gravin – 74300 MAGLAND,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la rue Marie Curie,

**A R R Ê T E**

**Article 1** : La société ZANETTO SAS est autorisée à effectuer les travaux consistant en la réalisation d'une tranchée pour raccordement des réseaux de télécommunication.

**Article 2** : Du **20/06/2022 au 15/07/2022**, la circulation sera réglementée par alternat manuel dans les deux sens de circulation.

**Article 3** : La vitesse sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits à tous les véhicules aux abords du chantier.

**Article 4** : La signalisation nécessaire conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ainsi que les mesures de protection du chantier seront mises en place et entretenues par la société ZANETTO SAS chargée des travaux.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par la société ZANETTO SAS.

**Article 6** : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de la société ZANETTO SAS, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

**Article 7** : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- La société ZANETTO SAS
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim iTi chargé du transport scolaire

Fait à VOUGY, le 17/06/2022



**Yves MASSAROTTI**